

REUNION PUBLIQUE DU 15 JUIN 2026

Ordre du Jour :

FONCTION PUBLIQUE :

PERSONNEL CONTRACTUEL

1) Recrutement d'un agent administratif à l'agence postale et à l'office du tourisme

Le contrat de l'agent actuellement en poste à l'agence postale et à l'office du tourisme arrivant à terme le 31 août 2026, il est nécessaire de renouveler son CDD à partir du 1^{er} septembre 2026 et jusqu'au 31 août 2027.

2) Recrutement d'agents d'animation périscolaire polyvalents

Pour la rentrée 2026/2027, suite au départ de plusieurs agents, il est nécessaire de recruter de nouveaux agents en CDD à compter du 1^{er} septembre 2026 pour exercer les missions suivantes : surveillance restauration scolaire et garderie/animation périscolaires.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

3) Création du comité consultatif d'action sociale et désignation des représentants du Conseil municipal

Le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal.

Contrairement aux commissions municipales, ces comités sont ouverts à des personnes n'appartenant pas au Conseil municipal.

Lors du Conseil municipal en date du 20 avril dernier, dans la mesure où une partie des membres sont des habitants de la commune et comme il a été proposé de considérer « la commission sociale » comme un comité consultatif, il est nécessaire de prendre une délibération pour créer ce comité et désigner ses membres.

4) Désignation du correspondant défense

Depuis 2001, chaque Conseil municipal doit désigner en son sein un correspondant défense qui sera l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires territoriales et en particulier du délégué militaire départemental ; dispositif qui a pu démontrer le renforcement de l'implication des citoyens dans les affaires de la défense.

FINANCES LOCALES :

EMPRUNTS

5) Souscription d'une ligne de trésorerie de 400.000,00 € auprès du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes

Par délibération n°2025-67 en date du 10 juillet 2025, le Conseil municipal avait autorisé le Maire à contracter un prêt à court terme auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes pour un montant de 400.000,00 € afin de pouvoir financer les travaux de la place du village en attendant la notification des éventuelles subventions demandées. Aujourd'hui, afin de pouvoir déclencher cette ligne de trésorerie, comme les taux ont évolué, il est nécessaire de reprendre cette délibération.

DECISIONS BUDGETAIRES

6) Versement d'une aide financière par le CCAS pour un montant global de 174,00 €

Le comité d'action sociale propose d'apporter d'une aide financière à un habitant de la commune.

Questions diverses